



Retard dans la vente d'un bien immobilier

Par **calcindor**, le **21/10/2015** à **18:55**

Bonsoir,

J'ai mis mon bien en vente par le biais d'une agence.

J'ai signé un compromis de vente, avec une date de signature de l'acte authentique de vente prévue au 07/09/2015.

Jusqu'à maintenant le bien n'a pas été vendu.

En effet mon acquéreur n'a pu rassembler ses fonds, ce dernier devait aussi vendre son appartement pour pouvoir acheter mon bien.

Mais l'acquéreur de mon acquéreur attend des fonds d'une assurance pour pouvoir acheter l'appartement de mon acquéreur, ce qui bloque toute la transaction.

Malgré plusieurs relances de l'agence, des notaires, je n'ai que très peu d'éléments jusqu'à maintenant, je souhaite aller au bout de la vente, mes différents interlocuteurs me disent que la vente se fera, mais je n'ai aucun élément concret depuis presque 2 mois.

Je suis très mécontent de la prestation de l'agence et du laxisme dont fait preuve le directeur de l'agence.

J'aimerais pouvoir renégocier les honoraires qui ne sont pas à la hauteur du service rendu.

Quel recours ai-je ?

Quel levier de pression ai-je pour obtenir plus d'informations et accélérer le processus de vente ?

Par quels moyens je peux me faire dédommager pour tout le préjudice lié au retard de la vente ?

Merci d'avance

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **21/10/2015** à **20:18**

[citation]En effet mon acquéreur n'a pu rassembler ses fonds, ce dernier devait aussi vendre son appartement pour pouvoir acheter mon bien. [/citation]

Bonjour,

Ceci a-t-il été officialisé dans le compromis sous la forme de clauses suspensives ?

Par **calcindor**, le **21/10/2015** à **20:39**

Non à aucun moment ça n'a été signalé sur le compromis de vente. Il est juste marqué que l'acquéreur ne passe par un prêt pour l'acquisition du bien.